



PROCÉDURES LOCALES

50ème Concours International 27ème Amical de Bailleau

du 04/08 au 10/08/2025
Bailleau Armenonville

Version 2 – 04/08/2025

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 04/08/2025

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 – Edition 2025

L'ensemble des documents de référence est disponible sur : <https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DE LA COMPETITION	3
1.1 NOM ET LIEU DE LA COMPETITION	3
1.2 CALENDRIER DE LA COMPETITION	3
1.3 NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS	3
1.4 ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION	3
2. GENERALITES	4
2.1 MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION ET REMORQUES	4
2.2 CATEGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS	4
2.3 LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISE	4
2.4 ENREGISTREURS DE VOL	4
2.5 ÉQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES REQUIS	5
2.6 SITE INTERNET	5
2.7 BASE DE POINTS DE VIRAGES	5
2.8 DEFINITION DE L'ESPACE AERIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT	5
2.9 EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	5
2.10 MESSAGERIE	5
3. PROCEDURES AU SOL	5
3.1 PRESENTATION DE L'AERODROME	5
3.2 CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET PASSAGE AU POINT DE PESEE	5
3.3 PROCEDURE DE PESEE	5
3.4 PROCEDURE DE DEBALLASTAGE EN PISTE	5
3.5 GRILLE DE DECOLLAGE	6
3.6 PC VACHE, INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE	6
3.7 DEPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS	6
3.8 POSSIBILITES DE DEPANNAGE AIR	6
4. PROCEDURES EN VOL	6
4.1 FREQUENCES RADIO	6
4.2 DECOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / DECOLLAGE AUTONOME	7
4.3 PROCEDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES REMORQUAGES	7
4.4 INFORMATION D'ARRIVEE	7
4.5 PROCEDURE D'ARRIVEE ET D'ATTERRISSAGE	7
5. DEROULEMENT DES EPREUVES	7
5.1 DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTROLE DU TRAFIC AERIEN (LE CAS ECHANT)	7
5.2 ZONE DES EPREUVES	8
5.3 PARAMETRES DES PORTES DE DEPART ET D'ARRIVEE	8
5.4 OUVERTURE DE PORTE DE DEPART	8
5.5 ANNULATION D'EPREUVE EN VOL	8
5.6 PENALITE ALTITUDE D'ARRIVEE	8
6. DIVERGENCES PAR RAPPORT AU REGLEMENT FEDERAL NP4.1 EN VIGUEUR	8
7. ANNEXES	8

1. Description de la compétition

1.1 Nom et lieu de la compétition

- **Nom de la compétition :** **50ème Concours International & 27ème Amical de Bailleau**
 - Catégories Grand vols
 - Catégorie Vitesse
- **Lieu :** Bailleau Armenonville (Carte VAC : [Cf. Self-Briefing](#))
- **Association organisatrice :** Centre Vélivole du Val de l'Eure
- **Altitude de référence de l'aérodrome :** **155 mètres** (sera utilisée pour la référence des altitudes AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : Oui

1.2 Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 04 aout 2025 avant 18h00
- Entraînement (non officiel) : 03 / 04 aout 2025
- Période d'enregistrement : 04 aout 2025 avant 18h00
- Période d'inspection technique (pesée) : sans objet
- Premier briefing : lundi 04 aout à 19h00
- Période de compétition : du mardi 05 aout au vendredi 15 aout 2025
- Remise des prix : vendredi 15 aout 2025 à 20h30

1.3 Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Président du Comité d'organisation : Christophe Véron
- Directeur de la compétition : Franck Verneuil
- Représentant fédéral : Néant
- Choix des épreuves : Eric Garnier
- Scoring : Thibault Richebracque
- Espace Aérien : Skander Chabbi
- Gestion de la piste : Franck Verneuil / Dorian Lafontaine
- Secrétariat : Thibault Richebracque
- Sécurité des vols : Franck Verneuil/ Christophe Véron
- Météorologue : Bertrand Groelly
- Remorquage : Didier Marechal
- Webmaster : Thibault Richebracque

1.4 Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 02 37 31 43 74
- E-mail : concours.cvve.bailleau@gmail.com
- Site web : https://www.soaringspot.com/en_gb/international-bailleau-2025-bailleau-armenonville-2025/
- Adresse postale : C.V.V.E. Aérodrome de Bailleau-Armenonville, 28320 Bailleau-Armenonville

2. Généralités

2.1 Montant des droits d'inscription et remorqués

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à : International : 285 € & Amical : 185 €

- Moins de 25 ans // Aged under 25 : 160 €

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard 655 m AMSL (500 m AAL) est de :

- 55 € (<ou= à 18 mètre)
- 60 € (> 18 metre)

Le montant de la caution de réclamation est fixé à **300 €**

2.2 Classes et types de planeurs admis

Tous les types de planeurs sont autorisées

Les compétiteurs sont répartis en 3 classes suivant ce qu'ils auront définis à l'inscription : Vitesse, Grands Vols ou Amical

Le nombre maximal de planeurs admis sur la plate-forme : 75.

Nombre maximum de planeurs par classe : 50.

Nombre maximal de planeur admis sur la plate-forme : **70**

2.3 Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.63 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2025 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4 Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Il est rappelé que la NP4.1 depuis l'édition 2020 modifie la liste des enregistreurs admis en secours pour un Championnat de France.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5 Équipements supplémentaires requis

Sans objet

2.6 Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est https://www.soaringspot.com/en_gb/international-bailleau-2025-bailleau-armenonville-2025/

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7 Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : [002departSud](#) et [003DepartOuest](#)
- Points de report utilisables : [321Santeuil](#) ou [286Ouarville](#)
- Points d'arrivée utilisables : [001BailleauArmenonville](#)

2.8 Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : [Cf. Self-Briefing](#)
- Liste des zones interdites : classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; parcs naturels (quel que soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones autorisées : classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- Liste des zones pouvant changer de statut (défini durant le briefing journalier) : TMA Orléans, TMA Evreux, TMA Avord, TMA Tours.
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

2.9 Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé à l'entrée principal du bâtiment d'accueil

2.10 Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe WhatsApp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

3. Procédures au sol

3.1 Présentation de l'aérodrome [Cf. Self-Briefing](#)

3.2 Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

Les points de ballastages et autres particularités de la plateforme seront présentés lors du briefing d'accueil.

3.3 Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4 Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

3.5 Grille de décollage

Placement libre, l'ordre de mise en piste sera précisé lors du briefing d'accueil.

La grille de mise en piste sera fermée au minimum 15 minutes avant le premier décollage prévu.

3.6 PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

En cas d'atterrissement en campagne ou sur un autre aérodrome que Bailleau, suivre la procédure suivante :

Le pilote informe directement son dépanneur.

Le dépanneur fournit obligatoirement à l'organisation via le compte WhatsApp du concours de Bailleau 2025 une photo de la Feuille de Renseignement Atterrissage en Campagne avec tous les renseignements complétés, avant de partir en dépannage.

Si le pilote ne parvient pas à joindre son dépanneur, il peut téléphoner au : [+33 \(0\)2 37 31 43 74](#) afin de transmettre les informations nécessaires pour que son dépannage puisse être pris en charge par son dépanneur.

Les données de l'enregistreur principal devront être remises dès que possible (cf. 3.7) et dans tous les cas avant 9h le lendemain matin.

3.7 Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissement, sous la forme :

- soit avec un envoi par Internet : scoring2025@gmail.com
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8 Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil + 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4 Procédures en vol

4.1 Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : **122.055 MHz**
- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : **122.055 MHz**
- Fréquence détresse : **121,500 MHz**

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le 1^{er} décollage.

4.2 Décollage (zone de largage) / décollage autonome

Cf. [Self-Briefing](#) . Les informations journalières seront données au briefing quotidien

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3 Procédure en cas d'atterrissage pendant les remorquages

Ces points seront définis au briefing quotidien.

4.4 Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions [sur la fréquence « sécurité » de la compétition](#) lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :
« [n° de concours] 10km»

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote passe [sur la fréquence de l'aérodrome](#) et annonce au passage du cercle d'arrivée :
« [n° de concours] au cercle, directe ou vent arrière »

4.5 Procédure d'atterrissage

Les procédures d'atterrissage seront précisées le matin au briefing.
L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long est la procédure normale conseillée.

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissement suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les Passages ne sont pas autorisés.

Toute manœuvre dangereuse sera pénalisée en accord avec le Règlement des compétitions FFVP. En cas de non-respect de la consigne, une pénalité pour manœuvre dangereuse sera appliquée. Cette pénalité peut aller jusqu'à la disqualification de la compétition.

Une fois posé, le planeur doit être dégagé de la piste le plus rapidement possible. Le retour au parking se fait par les taxiways. Aucune traversée de piste n'est permise sans l'accord de l'organisation.

5 Déroulement des épreuves

5.1 Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échant)

Sans objet

5.2 Zone des épreuves

Les limites de la zone des épreuves sont définies par les points suivants :

N 49°50'00" – W 002°00'00"

N 45°50'00" – W 002°00'00"

N 45°50'00" – E 005°50'00"

N 49°50'00" – E 005°50'00"

5.3 Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5 km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale : **170km/h**, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon **3 km** centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
- Altitude minimale : **300 mètres AMSL**, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4 Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.5 Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible. Un message Whatsapp sera envoyé en complément.

5.6 Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6 Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet

7 Annexes

Se reporter au Self-Briefings Part 1 (Procédures) et Part 2 (Airspace)

https://www.soaringspot.com/en_gb/international-bailleau-2025-bailleau-armenonville-2025/downloads

